

Editorial



Chè.e.s exploitant.e.s de la Moselle,

Les premiers travaux des états généraux de l'alimentation (EGA) ont porté sur la création et la répartition de la valeur au sein de la filière agroalimentaire, avec l'objectif de proposer des solutions concrètes pour rémunérer plus justement les agriculteur.trice.s. L'accent a clairement été mis sur la question économique. Lancée le 20 juillet dernier, cette première phase des EGA s'est achevée le 11 octobre avec le discours du président de la République qui a choisi ce moment pour « fixer un cap ». Plusieurs sujets importants ont été abordés, parmi lesquels la revalorisation du seuil de revente à perte et l'inversion de la construction des prix en redonnant la main aux agriculteurs.

Ce dernier trimestre 2017 sera aussi marqué par la prolongation des EGA en région Grand Est, autour de deux chantiers principaux : les projets alimentaires territoriaux avec des tables-rondes prévues sur l'ensemble du nouveau périmètre régional à partir de novembre, et l'innovation agricole avec des assises programmées sur le sujet par la chambre régionale d'agriculture en décembre.

Björn DESMET,
Directeur départemental des territoires

Aide à l'assurance récolte

Votre formulaire de déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte pour la campagne 2017 doit être déposé à la DDT **le 30 novembre 2017 au plus tard**. La date de réception de votre formulaire est prise en compte, et non la date d'envoi de votre courrier.

Ce formulaire de déclaration de contrat pré-rempli vous est envoyé par votre entreprise d'assurance : il vous appartient de vérifier la conformité des informations qui y figurent, de le signer et de le transmettre à la DDT. En cas d'inexactitude, prenez contact avec votre assureur pour lui signaler les corrections à effectuer et lui demander d'établir un nouveau formulaire.

Contact : Daniel STRUNCK — daniel.strunck@moselle.gouv.fr — 03 87 34 83 07

Aides à l'investissement

Le deuxième appel à projet dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) est clos depuis le 8 septembre 2017. Le comité technique de sélection se réunira le 27 octobre 2017. Un dernier comité de sélection des demandes de dotations jeunes agriculteurs (DJA) se tiendra le 17 novembre 2017.

Contacts : Nicole LANNO — nicole.lanno@moselle.gouv.fr — tel. 03 87 34 82 85
Sabrina GRANDJEAN — sabrina.grandjean@moselle.gouv.fr — tel. 03 87 34 82 94

Utilisation des produits phytosanitaires

L'arrêté interministériel du 4 mai 2017, consultable [ici](#), encadre la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP). Il vise en particulier :

- diminuer la dérive des produits, notamment en limitant leur utilisation aux conditions de vent faible,
- protéger la santé des utilisateurs, en redéfinissant le délai de rentrée adapté à la toxicité du produit,
- protéger la ressource en eau, notamment en définissant une zone non traitée en bordure des points d'eau.

Il abroge et remplace l'arrêté du 12 septembre 2006 avec de légères modifications :

- le délai de rentrée dans la parcelle traitée peut être raccourci à 6 ou 8 h, en cas de circonstances exceptionnelles et sous conditions (port d'EPI avec masque à charbon actif),
- l'interdiction d'appliquer directement un produit sur les éléments du réseau hydrographique,
- les points d'eau où s'appliquent cet arrêté sont précisés par arrêté préfectoral du 20 juillet 2017, consultable [ici](#) : il s'agit des cours d'eau issus de la « cartographie L.215-7-1 », ainsi que des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes IGN au 1/25 000, à l'exception de ceux busés et enterrés.
- des EPI spécifiques aux PPP peuvent remplacer les combinaisons vestimentaires.

Contact : Jérôme MINATEL — jerome.minatel@moselle.gouv.fr — 03 87 34 33 38

Rénovation de l'habitat

L'agence nationale de l'habitat (ANAH) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Elle accorde notamment des subventions pour l'amélioration des résidences principales de propriétaires occupants modestes ou très modestes sous condition de ressources.

Pour être subventionnable, votre logement doit être achevé depuis au moins 15 ans et les travaux doivent se rapporter à une priorité de l'ANAH :

- traitement de l'habitat indigne ou très dégradé,
- rénovation thermique de l'habitat et lutte contre la précarité énergétique,
- adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou vieillissement.



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

Contact : Délégation départementale de l'ANAH — ddt-sh-ah@moselle.gouv.fr — 03 87 34 34 57

Agriculture et urbanisme



La charte « Bien construire en zone agricole » a été co-signée le 26 juin 2017 par le Préfet, le Président de la chambre d'agriculture, le Président de la fédération des maires et le Président de l'association des maires ruraux de la Moselle.

Ce document est le fruit d'une initiative départementale concertée entre les services de l'État et la chambre d'agriculture. Il met à la disposition des acteurs en charge de l'urbanisme un rappel concis et documenté de la réglementation et définit une doctrine visant un juste équilibre entre la réduction du mitage urbain et la gestion économe de l'espace agricole.

Il est téléchargeable ici.

Contact: Martine LUX — martine.lux@moselle.gouv.fr — 03 87 34 83 78

Produits phyto susceptibles d'être perturbateurs endocriniens

Les ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture ont publié le 13 juillet 2017 une liste de produits phytopharmaceutiques susceptibles de contenir des substances perturbatrices endocriniennes. Elle est accessible ici.

Cette liste est susceptible d'évoluer après analyse détaillée par les agences sanitaires européennes.

Contact : Jérôme MINATEL — jerome.minatel@moselle.gouv.fr — 03 87 34 33 38

Situation du loup en France



Le ministère en charge de l'environnement a lancé une démarche prospective d'évaluation de la situation du loup en France afin de favoriser une cohabitation durable et acceptable entre le loup et les activités humaines. Elle repose sur deux volets :

- la réalisation d'une expertise collective de façon à disposer de données scientifiques,
- l'élaboration d'une stratégie 2025-2030 en concertation avec les partenaires concernés au travers de 3 ateliers : protection des troupeaux et foyers de crise, typologie des territoires par rapport à la colonisation, outils de gestion pour l'avenir.

Localement, le département de la Moselle est doté depuis le 10 novembre 2016 d'un réseau de 30 correspondants loup-lynx formés, répartis sur le territoire et chargés de collecter les éventuels indices de présence de ces deux espèces. Le Préfet a par ailleurs installé le 7 février 2017, le comité départemental de suivi des « Grands carnivores ». Cette instance d'information, de concertation et d'échanges réunit l'ensemble des ac-

teurs concernés par l'éventuelle présence du loup ou du lynx en Moselle.

Les lettres d'information **Infoloup** sont téléchargeables sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ici.

Contact : Eric CHEVRIN — eric.chevrin@moselle.gouv.fr — 03 87 24 73 46

Agenda



La 6e édition du salon agricole AGRIMAX se déroulera du 26 au 28 octobre 2017 sur le site du Parc des Expositions de Metz Métropole.

La Chambre d'agriculture organise la 1ère édition du forum RISK'AGRI sur la gestion des risques en agriculture lundi 4 décembre de 13h45 à 17 h au lycée agricole de Courcelles Chaussy :

- « Les risques climatiques : comment adapter et sécuriser son système de production face au changement climatique ? »
- Conférence « Les scénarios d'évolution du climat au niveau local : enjeux et impacts sur les productions et les exploitations » par Bertrand DUFRESNOIS des Chambres d'agriculture
- Ateliers « Couvrir les risques climatiques sur son exploitation », animés par des assureurs et les conseillers Chambre d'agriculture

Dans le cadre du mois de la bio, plusieurs manifestations sont proposées en Moselle :

- Tour de plaine et visite de l'installation de tri : rendez-vous le 2 novembre 2017 à 13h45 à Morhange à l'EARL Cordier.
Contact : Chambre d'agriculture de la Moselle — Pierre DOLLE — 06 80 45 83 96
- Être sélectionneur en agriculture biologique, c'est possible ! Rendez-vous le 7 novembre 2017 à 13h45 à Laquenexy à l'EARL des Deux Censes.
Contact : Chambre d'agriculture de la Moselle — Céline ZANETTI — 06 84 63 82 22